



Prise de position du GAPP concernant la réorganisation du primaire, l'introduction des directeurs-trices et des conseils d'établissements à la rentrée 2008.

Les délégué-es des associations de parents d'élèves de l'école primaire, réunis en assemblée le 5 juin affirment la position suivante :

Le GAPP soutient la réorganisation du primaire qui aura lieu dès la rentrée scolaire 2008, qu'il s'agisse de la mise en place de directions de proximité ou de conseils d'établissement. Cette réforme permettra de renforcer dans toutes les écoles du canton, les liens familles-écoles, fondement même de l'existence des associations de parents d'élèves et du GAPP, ainsi que les échanges entre les parents et le corps enseignant pour créer de nouvelles dynamiques.

Ce soutien découle des éléments suivants :

- les changements importants introduits à la rentrée 2008 s'inscrivent dans une perspective globale d'harmonisation des systèmes scolaires romands en lien avec des exigences européennes ;

Lors des séances d'information aux parents, organisées par le GAPP entre avril et juin 2008, le conseiller d'Etat en charge du DIP, M. Charles Beer, a affirmé notamment:

- que cette nouvelle organisation n'aura aucune conséquence négative sur la qualité de l'enseignement et que le taux d'encadrement restera de 1 pour 17 avec une moyenne de 20,3 élèves par classe ;
- qu'elle s'accompagne d'une réflexion sur la fonction de Généralistes Non Titulaires (GNT) et de l'accompagnement des élèves en difficulté.
- que le DIP va mettre en place un système transparent avec une publication de chiffres précis quant au nombre d'enseignants, d'élèves et de prestations pour chaque établissement ;

MAIS le GAPP sera vigilant sur l'application de cette réorganisation :

- Il veillera au suivi des engagements pris quant au taux d'encadrement, à la moyenne d'élèves par classe ainsi qu'à la qualité de l'enseignement ;
- Il suivra avec une attention particulière la réorganisation des structures d'accueil, les mesures prises pour l'accompagnement des élèves en difficultés ainsi que la réflexion menée sur l'avenir des postes de GNT;

Pour cela, il est demandé

- aux délégués des APE qu'ils suivent de près l'application de cette réorganisation sur le terrain et qu'ils transmettent leurs informations au comité ;
- au comité du GAPP d'interpeller le conseiller d'Etat dès lors que la situation sur le terrain est insatisfaisante quant aux engagements pris ;
- à chaque membre du GAPP siégeant dans les commissions où ces questions seront traitées de défendre la position adoptée en Assemblée des délégués.

Prise de position votée le 5 juin 2008.

Votants : 33

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 1